



30a de vie commune sans mariage, peut-on toucher la retraite ?

Par **coutelet**, le **28/04/2008** à **20:33**

Bonjour,

Mon beau-père est mourant. Il a vécu pendant + de 30 ans avec la même femme sans être marié. Aura-t-elle le droit de toucher tout ou partie de la retraite de beau-père ?

D'avance merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le **17/05/2010** à **14:35**

bonjour,

la pension de reversion n'est alloué qu'au conjoint survivant marié ou divorcé au prorata de la durée du mariage.

la réponse à votre question est donc non suivant l'adage suivant:

" les concubins ignorent la loi, la loi les ignore ".

cordialement